

[Inscription en classe relais d'un élève ayant fait l'objet d'une exclusion définitive d'un établissement scolaire du second degré](#) [1]

Décret n° 2019-909 du 30 août 2019 relatif à la faculté pour l'autorité académique d'inscrire dans une classe relais un élève ayant fait l'objet d'une exclusion définitive d'un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Journal officiel lois et décrets - N° 0202 du 31 août 2019

Ce décret permet à l'autorité académique d'inscrire d'office dans une classe relais un élève ayant fait l'objet d'une décision d'exclusion définitive de son établissement. Les dispositions de ce décret s'appliquent aux procédures disciplinaires engagées à raison de faits commis à compter de la rentrée scolaire 2019.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/inscription-en-classe-relais-dun-%C3%A9l%C3%A8ve-ayant-fait-l-objet-dune-exclusion-d%C3%A9finitive-dun>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039001875&dateTexte=&categorieLien=id>